

# LES PRINCIPAUX CONSTATS DU COMITÉ DE SUIVI



## LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

La réglementation actuelle est complexe et dispersée dans 4 codes, dont le Code de la santé publique et le Code du travail.

### 2 décrets principaux

- décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,
- décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante

## LES CONCLUSIONS DU COMITÉ DE SUIVI

Le comité de suivi identifie **4 faiblesses** :

- Un manque de pilotage des politiques publiques au niveau national
- Une protection des travailleurs qui pâtit de la faible intervention des corps de contrôle
- Un repérage amiante souvent défaillant
- Des règles de santé publique complexes, instables et insuffisamment mises en œuvre.

Face à ces enjeux, le comité de suivi présente des **propositions ambitieuses et opérationnelles** qui complètent celles de 2005 pour relever **le pari du désamiantage** dans les décennies à venir.

# COMITÉ DE SUIVI SUR L'AMIANTE



Créé par la commission des affaires sociales, le comité de suivi sur l'amiante a pour objet d'évaluer l'application des préconisations formulées dans un rapport d'information de MM. Gérard DÉRIOT et Jean-Pierre GODEFROY publié en 2005 et intitulé : "Le drame de l'amiante en France : comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir".

## RETOUR SUR

La mission commune d'information sur le bilan et les conséquences de la contamination par l'amiante (2005)



FÉVRIER → OCTOBRE  
2005



**Jean-Marie VANLERENBERGHE**  
(UDI-UC - Nord-Pas-de-Calais)  
Président



**Gérard DÉRIOT**  
(ratt. UMP - Allier)  
Rapporteur



**Jean-Pierre GODEFROY**  
(Soc - Manche)  
Rapporteur adjoint

**28**

membres

**70**

auditions

**4**

déplacements

**28**

propositions\*

\* Propositions autour de 8 orientations :

- Le suivi médical post-professionnel
- Le FCAATA
- Le FIVA
- Les procédures contentieuses
- Mesures financières
- Les entreprises de désamiantage
- La réglementation environnementale relative à l'amiante
- La prévention de nouvelles contaminations

# COMITÉ DE SUIVI SUR L'AMIANTE

# LES PRINCIPAUX CONSTATS DU COMITÉ DE SUIVI

## ÉLÉMENTS CLÉS DU COMITÉ DE SUIVI

FÉVRIER 2013  
→ JUIN 2014



**Aline Archimbaud**  
(Écolo - Seine-Saint-Denis)  
Présidente du Comité de suivi

**8** membres

**2** axes de travail

### AXE 1

#### Indemnisation des victimes

AVR. → NOV. 2013

**2** tables rondes

**6** auditions

### AXE 2

#### Enjeux du désamiantage

JAN. → MAI 2014

**4** tables rondes

**36** organismes rencontrés

**1** déplacement

## BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES 28 PROPOSITIONS DU RAPPORT D'INFORMATION DE 2005 PAR LE COMITÉ DE SUIVI

**17/28**

propositions mises en œuvre  
(pour la protection des travailleurs principalement)

**7**

propositions sur l'indemnisation des victimes  
et son financement n'ont pas été appliquées

**1**

proposition sur la qualification des diagnostiqueurs  
doit encore connaître une véritable mise en œuvre

**3**

propositions en cours de réalisation  
sur la constitution de bases de données

## UNE CATASTROPHE SANITAIRE MAJEURE

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé dès **1977** toutes les variétés d'amiante comme substances cancérogènes avérées pour l'homme.

L'amiante a été interdite en **1997**.

Il reste **200 000 tonnes** d'amiante en place selon l'ANDEVA. L'amiante provoque **3 000 décès** par an.

Selon la Direction générale de la santé (qui s'appuie sur les travaux de l'InVS), on dénombrera d'ici 2050, **18 000 à 25 000 décès par mésothéliome** et **50 000 à 75 000 décès causés par cancer broncho-pulmonaire** en lien avec une exposition à l'amiante.



**9%**

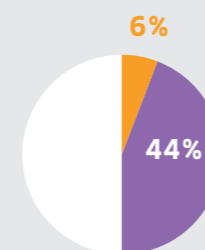
Part des maladies professionnelles dues à l'amiante

**76%**

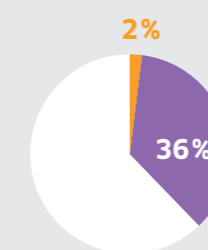
Part des décès dus à une maladie professionnelle

2011

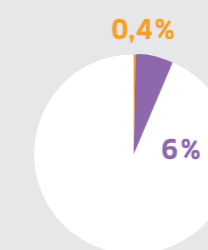
## ÉVALUATION DU NOMBRE DE BÂTIMENTS CONTENANT DE L'AMIANTE EN FRANCE



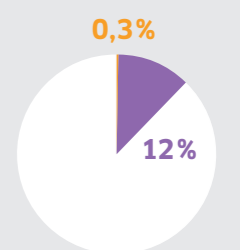
Batiments non résidentiels



Maisons individuelles



Parties communes d'immeubles collectifs



Parties privatives d'immeubles collectifs

Estimation des bâtiments contenant des flocages ou des calorifugeages ou des faux plafonds

Estimation des bâtiments contenant de l'amiante hors flocages ou calorifugeages ou faux plafonds